



CONSEIL UNIVERSITAIRE

P.-V. 2024-05

FINAL

PROCÈS-VERBAL

De la séance supplémentaire tenue le 29 mai 2024
À la salle 3632 du pavillon Louis-Jacques-Casault

Séance du Conseil universitaire du 29 mai 2024

Présences :

Amouzou, Kossi amegnona rodrigue	Morin, Charles M.
Bastien, Josée	Morin, Jean-François
Beaulieu, Marie-Claude	Morin, Jean-Frédéric
Bergeron, Cathia	Naimi, Kevin
Bernier, Carmen	Papagerakis, Petros
Boudreault, Nathalie	Pastinelli, Madeleine
Brin, Colette	Philippe, Éric
Brouillet, Eugénie	Pilote, Annie
Campana, Aurélie	Plaisance, Andrée
Charette, Louise	Pons, Frank
D'Amours, Sophie	Rainville, Simon
Darveau, André	Raymond, André
Dionne-Berlinguette, Louis Paul	Richard, Darren Edward
Douville, Frédéric	Richer, Monique
Doyon, Maurice	Roberge, Jacynthe
Emond, Céline	Rodrigue, Marie-Josée
Euvrard, Elsa	Roy, Denis
Faucher, Alain	Sauvageau, Daphnée
Faucher, Arianne	Schneider, Cyril
Fortier, Paul	Senécal, Caroline
Gélinas, Nancy	Sirois, Pauline
Gélineau, François	Stylios, Alexandre
Lacroix, René	Tiomo, Ingrid-Avila
Laflamme, Anne-Marie	Tremblay, Yves
Langlois, Luc	Viau, Alain A.
Martin, Hélène	Viau-Guay, Anabelle
Méthot, Julie	Zaccarin, André

Absences motivées :

Beaulieu, Luc	Pinson, Guillaume
Bonneau, Guy	Poitras, Julien
Fougères, André	Poulin, Diane
Gagnon, Michel	Saucier, Linda
Lépinay, Frédéric	Tapp, Diane
Noah Bissemi, Nicolas	

Absences :

Gomez-Perez, Muriel	Poirier, Patricia
Paquin, Jonathan	Tchotourian, Ivan

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance supplémentaire du 29 mai 2024 ouverte à 8 h 30.

La présidente du Conseil félicite les lauréats et lauréates de l'Université Laval qui ont remporté cinq des 12 prix accordés par la ministre en enseignement supérieur pour l'excellence pédagogique en enseignement supérieur :

- Pierre-Luc Brisson, professeur adjoint au Département des sciences historiques à la Faculté des lettres et des sciences humaines
Prix volet Ressources éducatives – Enseignement collégial
Catégorie Volumes originaux pour *Histoire du monde - Une histoire connectée du XV^e siècle à nos jours*
- Kathleen Lechasseur, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières
Prix volet Ressources éducatives – Enseignement universitaire
Catégorie Volumes originaux pour *Supervision de stage en milieu clinique*
- Charles-Olivier Amédée-Manesme, directeur du Département de finance, assurance et immobilier à la Faculté des sciences de l'administration
Prix volet Ressources éducatives – Enseignement universitaire
Catégorie Formation à distance pour *Développement immobilier*
- Martin Dubé, chargé d'enseignement au Département de management à la Faculté des sciences de l'administration
Prix volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement – Enseignement universitaire
Prix de l'engagement pour la persévérance scolaire au 1^{er} cycle universitaire
- Ivan Tchotourian, professeur titulaire à la Faculté de droit
Prix Mention spéciale – Enseignement universitaire
Catégorie Volumes originaux pour *Droit des sociétés et des groupes: sociétés par actions, sociétés contractuelles et groupes de sociétés*

2. Ordre du jour

La présidente rappelle que l'ordre du jour regroupe les points qui n'ont pas été traités lors de la séance du 7 mai dernier.

Discussions en regard de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval

Des membres soulignent le court délai accordé pour l'analyse du document intégrant les dernières modifications à la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval*, ainsi que le temps prévu à la présente séance pour pouvoir traiter du sujet.

La présidente revient sur le déroulement de la séance du 7 mai, où plus de deux heures ont été consacrées à la révision des articles de cette politique avec les membres du Conseil universitaire (CU). À cette même séance, il a aussi été convenu d'ajouter une rencontre pour permettre la poursuite des travaux du CU.

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation souhaite présenter la version bonifiée et clarifiée de la Politique grâce aux dernières propositions et commentaires formulés par les membres du CU lors de la séance du 7 mai.

Elle rappelle que les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux ont modifié leurs exigences en matière de conduite responsable respectivement en 2021 et en 2022 et que la Politique de l'Université doit s'y conformer, sous peine de mettre à risque la poursuite des activités de recherche qu'ils financent.

Elle rappelle également que le processus de consultation des membres de la communauté de l'Université Laval et de ses centres affiliés a débuté en juin 2023. Les FRQ s'attendent à ce que la version révisée de la politique soit soumise avant l'été.

La présidente du Conseil propose de prendre connaissance du travail effectué par le VRRCI et de prendre par la suite une décision au CU.

Une proposition d'amendement à l'ordre du jour est formulée par un membre. Celui-ci vise à reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Yves Tremblay propose, Colette Brin appuie,

CU-2024-79

De reporter le point 6 « Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval : révision » de l'ordre du jour de la séance supplémentaire du 29 mai 2024 à une séance ultérieure, afin qu'une période suffisante soit laissée aux membres du Conseil universitaire pour faire une analyse adéquate et exhaustive du document afférent déposé par la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation.

La proposition CU-2024-79 **est rejetée** à la majorité des voix (15 pour, 29 contre, 1 abstention).

Ordre du jour courant

3. Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines (PROTEO-ULaval) : évaluation périodique

3.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2024-223)

Le président de la Commission de la recherche résume l'avis de la Commission concernant l'évaluation périodique du Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines (PROTEO-ULaval).

Le Centre a obtenu sa première reconnaissance en 1998. Il regroupe 24 membres réguliers, dont 13 sont rattachés à la Faculté des sciences et de génie, 10 membres à la Faculté de médecine et un membre à la Faculté de pharmacie. Le PROTEO-ULaval compte également 112 étudiantes et étudiants, 32 membres du personnel professionnel de recherche et 15 stagiaires postdoctoraux.

En 2001, le Centre a obtenu une subvention à titre de Regroupement stratégique octroyée par les Fonds de recherche – Nature et technologie. En 2022, la tête de ce regroupement a été transférée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La structure de gouvernance actuelle repose sur les statuts du Regroupement stratégique, ce qui place le Centre sans statuts fonctionnels.

La mission scientifique du Centre est de promouvoir la recherche, la formation du personnel hautement qualifié et l'innovation sur la fonction, l'ingénierie et les applications des protéines. La programmation de recherche s'articule autour de trois axes : 1) Découvertes fondamentales sur la fonction des protéines et des interactomes; 2) Ingénierie des protéines et des systèmes biologiques innovants; et 3) Biofabrication, bioprocédés et mise à l'échelle pour valoriser les découvertes.

La pertinence scientifique et sociétale du PROTEO-ULaval est fondée sur des avancées scientifiques en matière de bioéconomie, biopharmaceutique, biotechnologie, cosméceutique et nutraceutique. Le Centre a contribué au développement d'entreprises telles que IVANO Bioscience et Feldan Therapeutics.

La viabilité du PROTEO-ULaval est bien démontrée, tant sur le plan de ses effectifs de chercheurs et chercheuses et d'étudiants et d'étudiantes que de ses ressources financières.

Le président de la Commission fait état du budget annuel dont dispose le Centre, incluant le pourcentage des subventions obtenues ainsi que la provenance du financement de ses activités.

Il détaille ensuite les différentes statistiques et moyennes concernant l'activité des publications, des communications, de la formation des étudiantes et étudiants, des codirections à la recherche et du nombre de personnes diplômées.

Le président mentionne le nouveau directeur du Centre en poste depuis quelques mois :

- Nicolas Bisson, professeur au Département de biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie de la Faculté de médecine.

Il souligne quelques membres du Centre qui se sont vu décerner des prix :

- Sylvain Moineau, professeur au Département de biochimie, de microbiologie et de bio-informatique, a reçu un prix Killam (2024); et
- Normand Voyer, professeur au Département de chimie, le Prix de l'ACFAS.

D'autre part, le président résume les différentes suggestions proposées par la Commission de la recherche :

- une augmentation des activités structurantes mises en place par la direction du Centre pour favoriser davantage la collaboration au Centre lavallois et contribuer à un meilleur sentiment d'appartenance des étudiants et étudiante;
- une amélioration de la visibilité de l'institution et de ses membres sur le site Web;
- une refonte de ses statuts.

Charles M. Morin propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2024-80

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines (PROTEO-ULaval), tel qu'il figure au document DA-2024-223.

La proposition CU-2024-80 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 abstention).

3.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Eugénie Brouillet propose, Darren Edward Richard appuie,

CU-2024-81

De renouveler le statut de centre reconnu du Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines (PROTEO-ULaval);

De demander à la direction du Centre de transmettre à la Commission, d'ici six mois, un plan visant à augmenter les activités d'animation scientifique à l'intérieur du Centre lavallois, afin de rehausser la mobilisation et le sentiment d'appartenance de ses membres chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants, ainsi que du personnel professionnel de recherche et de rehausser la cohésion entre les laboratoires;

De demander à la direction du Centre de transmettre à la Commission, d'ici six mois, les statuts spécifiques au Centre PROTEO-ULaval;

De demander à la direction du Centre de transmettre à la Commission, d'ici douze mois, un lien vers un site Web spécifique au PROTEO-ULaval et présentant, au minimum, les axes de recherches et les projets phares de la composante lavalloise, ses membres, ainsi que les activités scientifiques et sociales bénéfiques à cette composante; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2024-81 **est adoptée** à l'unanimité.

4. Programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées (maîtrise et DESS) : évaluation périodique

4.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-224)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes indique que ces programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) (maîtrise et DESS) sont rattachés à la Faculté des sciences infirmières, qui a également la responsabilité des enseignements.

La maîtrise compte 45 crédits et le DESS compte 30 crédits. Ceux-ci doivent être suivis conjointement par spécialité (soins de première ligne (IPSPL) et soins à la clientèle adulte (IPSSA)).

Les personnes diplômées sont sujettes à un examen de certification au niveau provincial. À titre informatif, la vice-rectrice indique le nombre de personnes inscrites à la session d'hiver 2023.

Comme les programmes sont soumis à un agrément externe octroyé conjointement par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ), leur première évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément.

Elle identifie les principales forces des programmes décrites dans le rapport d'évaluation comme suit :

- Le haut taux de diplomation et d'employabilité;
- Le dynamisme de la direction de programme et du comité de programme;
- Le soutien administratif dédié aux programmes.

Cathia Bergeron propose, Paul Fortier appuie,

CU-2024-82

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes suivants, tel qu'il figure au document DA-2024-224 :

- maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (M. Sc.);
- maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte (M. Sc.);
- diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins de première ligne; et
- diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins à la clientèle adulte; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2024-82 **est adoptée** à l'unanimité.

4.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences infirmières (DA-2024-225)

Le doyen de la Faculté des sciences infirmières est accompagné de Bruno Pilote, directeur des programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) (maîtrise et DESS).

Il décrit les programmes de maîtrise et de DESS d'une période de deux ans, à temps complet, incluant aussi les étés. Le programme de maîtrise en soins à la clientèle adulte est offert en formule hybride. Il est à noter qu'actuellement, toutes les personnes étudiantes en IPS reçoivent le programme ministériel de bourses d'études.

Le doyen définit les principales forces des programmes et opportunités de développement. Il faut tenir compte de la croissance des besoins populationnels, la cible et les bourses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les programmes de formation IPS doivent être agiles et

flexibles, car le contenu des cours doit être revu annuellement en regard des compétences attendues.

Le doyen souligne le grand intérêt pour les programmes IPS, ce qui peut entraîner un enjeu au niveau des places de stages.

Il fait état des trois recommandations qui possèdent les enjeux les plus importants parmi les six émises par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) :

- **La recommandation 1 (R1) Amélioration du processus d'admission**
Les actions proposées consistent à réviser les processus de sélection et exigences d'admission et de réserver des places aux membres des Premières Nations et Inuit.
- **La recommandation 2 (R2) Distinction des spécialisations IPSSA et IPSPL**
Il y aurait lieu de revoir l'offre de cours de chaque spécialisation et de maintenir le soutien aux personnes enseignantes pour intégrer les perspectives de chaque spécialité.
- **La recommandation 5 (R5) Augmentation du nombre de milieux de stage**
Il est suggéré d'ouvrir de nombreux milieux de stage en région, de diffuser les critères d'attribution des stages plus tôt dans le cheminement et de diffuser les ressources d'hébergement en région.

Une question d'une membre porte sur la formule de l'examen de certification pour les IPS.

Luc Langlois propose, Éric Philippe appuie,

CU-2024-83

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences infirmières, à la suite de l'évaluation périodique des programmes suivants, tel qu'il figure au document DA-2024-225 :

- maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (M. Sc.);
- maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte (M. Sc.);
- diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins de première ligne; et
- diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – pratique spécialisée en soins à la clientèle adulte.

La proposition CU-2024-83 **est adoptée** à l'unanimité.

**5. Politique d'appui à l'excellence sportive : abrogation
Modalités relatives à l'appui à la persévérance et à la réussite dans les études des étudiantes-athlètes et des étudiants-athlètes : adoption**

5.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-226)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes est accompagné de Manon Paquette, agente de recherche et de planification au VREAE et de Jean-Noël Corriveau, directeur adjoint – programme des activités d'excellence au Service des activités sportives (SAS).

Elle relate la Politique d'appui à l'excellence sportive qui doit être abrogée pour faire place aux modalités relatives à l'appui, à la persévérance et à la réussite dans les études des étudiantes et étudiants-athlètes.

Depuis 2021, il a été adopté une politique cadre d'appui à la persévérance et à la réussite dans les études. Cette politique inclut particulièrement le groupe des étudiantes et étudiants athlètes. L'idée est d'annexer les modalités présentées à cette politique cadre.

Afin de créer ces modalités qui définissent les personnes considérées « étudiants-athlètes ou étudiantes-athlètes », qui reconnaissent le défi particulier lié à leurs entraînements combinés aux études et qui s'engagent à mettre en place des mesures d'appui dans leur réussite scolaire dans les limites du raisonnable, plusieurs groupes de personnes ont été consultés :

- les étudiants-athlètes et étudiantes-athlètes;
- les entraîneurs et entraîneuses;
- la Table des responsables facultaires des études;
- les directeurs et directrices de programme;
- les personnes gestionnaires aux études.

Dans ces modalités, un certain nombre d'accommodements sont cités en exemple, dont le choix des horaires.

L'adjointe à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes ajoute que les modalités précisent les responsabilités de toutes les parties, en particulier celle de la personne étudiante. Celle-ci doit, en début de session, contacter les personnes ressources appropriées pour l'analyse des cours qui lui sont possibles et dans la réalité qu'il lui incombe.

Le directeur adjoint – programme des activités d'excellence confirme que pour être considéré comme un étudiant-athlète ou une étudiante-athlète, le sport pratiqué par la personne doit être reconnu par une fédération sportive.

La présidente souligne la performance des étudiants-athlètes et étudiantes-athlètes de l'Université Laval dans le programme étoile académique canadien.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La nécessité de création de ces modalités;
- L'intervention dans le processus d'inscription de programme pour donner priorité aux étudiants-athlètes et étudiantes-athlètes;
- Les responsabilités des étudiants et étudiantes;
- La fonctionnalité dans les Sciences de la réadaptation au niveau des accommodement des cours;

- La possibilité d’accommoder des étudiants et étudiantes dans d’autres disciplines que le sport;
- La possibilité de créer des modalités qui couvrent un plus large éventail;
- Le support au niveau des décisions à prendre par les directions de programme pour certaines catégories d’athlètes;
- Les étudiantes et étudiants qui ne sont pas reconnus par une fédération sportive du Québec;
- La comparaison de la perception de la place du sport et celle des arts.

Alain A. Viau propose, Hélène Martin appuie,

CU-2024-84

D’abroger la Politique d’appui à l’excellence-sportive;
et

D’adopter les Modalités relatives à l’appui à la persévérance et à la réussite dans les études des étudiantes-athlètes et des étudiants-athlètes, telles qu’elles figurent au document DA-2024-226.

La proposition CU-2024-84 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 contre, 1 abstention).

6. Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval : révision (DA-2024-227)

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l’innovation est à nouveau accompagnée de Judith Paquet, agente en conduite responsable en recherche, pour poursuivre la présentation de la révision de la politique.

Elle rappelle les échanges tenus lors de la séance du 7 mai dernier. C’est en se basant sur les commentaires des membres qu’elle suggère cette version modifiée et bonifiée.

Les membres du CU sont invités à entendre le résumé des principales modifications proposées aux articles de la Politique avant la période d’échange et de questions :

- Le 3^e paragraphe du préambule a été revu afin de clarifier le rôle des valeurs et des principes dans le cadre de l’application de la Politique;
- Le paragraphe introductif de la section 3 a été revu afin de mieux situer la notion de « confiance du public »;
- Une phrase introductive a été ajoutée à l’article 7.1 pour bien situer le rôle des principes dans le cadre de l’application de la Politique;
- L’expression « confiance du public » a été retirée de l’article 7.1.2;
- L’article 7.1.3 a été reformulé;
- L’adjectif « positif » a été retiré de l’article 7.1.14;
- L’article 8.2.1 a été modifié afin de prévoir de façon explicite que le règlement relatif à la personne chargée de la conduite responsable (PCCRR) sera présenté pour avis au CU avant

son adoption au CA et pour donner des indications sur le type de statut qui devra lui être conféré;

- L'article 9.2 a été reformulé;
- Le paragraphe introductif de l'article 9.3 a été déplacé pour constituer le paragraphe introductif de l'article 9;
- La section de l'article 9.3.1 « Statut de la personne mise en cause par une allégation » a été supprimée, puisque le paragraphe introductif de l'article 9 prévoit que tout le processus de gestion des allégations s'applique dans le respect du cadre normatif institutionnel;
- Aux conditions des critères de recevabilité de l'article 9.3.2, il a été précisé que l'allégation doit être écrite et datée;
- Au 3^e picot de l'article 9.3.2, l'ajout d'une précision sur la nature de l'allégation;
- L'ajout de deux sous-sections à l'article 9.3.3 pour mieux clarifier la décision sur le bien-fondé de l'allégation selon le mécanisme appliqué (accélééré ou avec enquête).

Quelques précisions :

- L'article 7.5 n'a pas été modifié de façon à rendre exhaustive la liste des manquements à la conduite responsable. À la suite d'une demande d'avis, la Directrice des affaires éthiques et juridiques au Fonds de recherche du Québec a confirmé que si tel était le cas, la Politique de l'Université Laval ne rencontrerait pas les attentes des FRQ en la matière. Les politiques ou règlements des organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, de même que ceux d'autres universités québécoises et organismes internationaux prévoient en effet des listes non exhaustives de manquements à la conduite responsable en recherche pour tenir compte de l'évolution de la recherche.
- Le principe 3 de l'article 7.1 qui concerne les connaissances et l'expertise nécessaire est non sanctionnable et existe plutôt à titre de guide pour maintenir une culture de la conduite responsable et développer une approche réflexive.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le non-respect de la liberté académique dans le principe 3 de l'article 7.1 de la Politique;
- L'objectif de la Politique dans le maintien et la promotion d'une culture de conduite responsable;
- La reformulation du 1^{er} paragraphe de l'article 7.5 pour retirer le terme « notamment »;
- La définition d'un comportement qui s'écarte de manière marquée et inacceptable;
- Les principes de la Politique et la constitution des manquements à la conduite responsable;
- L'exercice de la liberté académique en conformité avec les règlements des institutions;
- La mention de la présence de l'intelligence artificielle (IA) dans les principes;
- La conformité de la politique aux exigences des organismes subventionnaires;
- La clarification des organismes subventionnaires avec lesquels l'Université Laval a conclu des ententes;
- L'existence du formulaire d'allégation et de sa signature aux critères de recevabilité à l'article 9.3.2;

- La possibilité d'une plainte générale;
- Le comité-conseil dans le processus menant à la nomination de la PCCRR;
- Les exigences des organismes subventionnaires relatives à la conduite responsable en recherche;
- La conformité entre le processus de gestion des allégations, les organismes subventionnaires et les textes normatifs;
- Les lettres d'entente des conventions collectives;
- La mise à jour des annexes de la Politique.

Une proposition d'amendement à la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation de l'Université Laval* est formulée par un membre. Celui-ci vise à retirer un des principes à la liste énumérées dans la Politique.

Simon Rainville propose, Yves Tremblay appuie,

CU-2024-85

De retirer le troisième principe énuméré à l'article 7.1 de la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation de l'Université Laval*: « Veiller à posséder les connaissances et l'expertise nécessaires pour mener des activités de recherche et de création dans le domaine concerné, et agir en conséquence. », tel qu'il figure au document DA-2024-227.

La proposition CU-2024-85 **est rejetée** à la majorité des voix (12 pour, 28 contre, 2 abstentions).

Carmen Bernier propose, André Zaccarin appuie,

CU-2024-86

De transmettre au Conseil d'administration un avis pour l'adoption des modifications proposées à la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation de l'Université Laval*, telles qu'elles figurent au document DA-2024-227, et ce, avec l'ajout des modifications convenues à la séance supplémentaire du 29 mai 2024, soient :

- Les deux premières phrases du premier paragraphe de l'article 7.5 de la Politique se lisent désormais comme suit : « Aux fins de l'application de la présente Politique, les comportements suivants sont considérés comme des manquements à la conduite responsable. Peut être également considéré comme un manquement à la conduite responsable en recherche, toute pratique ou tout comportement en recherche qui s'écarte de manière marquée et

inacceptable des bonnes pratiques reconnues par les pairs. »;

- L'article 9 de la Politique, se lit désormais comme suit: « Le processus de gestion des allégations de manquement décrit ci-dessous s'applique dans le respect des droits et obligations en matière de conduite responsable en recherche et en création prévus dans les autres règlements, politiques, conventions collectives, ententes, lettres d'entente ou autres textes en vigueur à l'Université et conformément aux exigences des organismes subventionnaires à ce chapitre. »;

- La première condition des critères de recevabilité de l'article 9.3.2 de la Politique, se lit désormais comme suit: « L'allégation est soumise par le biais du formulaire destiné à cette fin; elle est donc écrite, signée et datée. »; et

- Les annexes doivent être conformes aux modifications convenues dans la Politique.

La proposition CU-2024-86 **est adoptée** à la majorité des voix (33 pour, 7 contre, 3 abstentions).

7. Clôture de la séance

Dans le cadre de la refonte des Statuts de l'Université Laval, la présidente informe que les dernières modifications seront transmises incessamment par la secrétaire générale. À cet effet, une invitation pour une troisième plénière du CU sera lancée en complément d'information de ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

CU-2024-86

De lever la séance.

La proposition CU-2024-86 **est adoptée**.

La séance est levée à 11 h 22.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Monique Richer